

Service Risques, Énergie et Climat
Pointe de Jaham
BP 7212 – cedex
97274 Schoelcher

Schoelcher, le 10/06/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/06/2022

Contexte et constats

Publié sur



HOLDEX ENVIRONNEMENT

Lieu-dit Le Simon
Allée Perriolat
97240 LE FRANCOIS

Références : RI/ENV/22.207

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection inopinée réalisée le 7 juin 2022 dans l'établissement HOLDEX ENVIRONNEMENT implanté Lieu-dit Le Simon Allée Perriolat 97240 LE FRANCOIS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- HOLDEX ENVIRONNEMENT
- Lieu-dit Le Simon Allée Perriolat 97240 LE FRANCOIS
- Code AIOT dans GUN : 0022200248
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED - MTD

La société HOLDEX ENVIRONNEMENT exploite, sur la commune du François, une installation de compostage de déchets verts, biodéchets et algues sargasses soumise à autorisation.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- respect des dispositions de l'arrêté de suspension partielle d'activité

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à monsieur le préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à monsieur le préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la <u>précédente</u> inspection (1)
Suspension collecte déchets verts et bagasse	AP de Mesures Conservatoires du 28/12/2021, article 2	/	Suspension

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'installation a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure du 30 mars 2020 pris à la suite des constats de non-conformités relevées lors de la visite d'inspection du 18 septembre 2019. Après constatation du non-respect des exigences de cet arrêté lors d'une inspection menée le 12 octobre 2021, le préfet de la Martinique a pris, le 28 décembre 2021, un arrêté préfectoral de suspension partielle d'activité. Cet arrêté comprenait notamment l'exigence que l'exploitant suspende sans délai les activités de réception et de collecte de déchets verts et de bagasse. La réception des autres typologies de déchets prévues par l'arrêté d'autorisation du site restait possible.

La visite du 7 juin 2022 avait pour objectif de contrôler les suites données à cette disposition de l'arrêté de suspension partielle d'activité.

Ce contrôle inopiné a permis de constater que l'exploitant poursuivait la réception de ces déchets malgré l'interdiction imposée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2021.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Suspension collecte déchets verts et bagasse

Référence réglementaire : AP de Mesures Conservatoires du 28/12/2021, article 2
Thème(s) : Risques chroniques, Déchets
Prescription contrôlée : L'exploitant suspend sans délai les activités de réception et de collecte de déchets verts et de bagasse. [...] La reprise des activités de réception et de collecte de déchets verts et de bagasse ne sera autorisée qu'après accord de l'inspection des installations classées ayant constaté l'évacuation de tous les déchets disposés sur les aires de stockage non imperméabilisées.
Constats : L'inspection a constaté que l'exploitant poursuivait la réception et la collecte de déchets verts et de bagasse malgré le fait que l'arrêté de suspension partielle d'activité soit toujours en vigueur et que la reprise de ces activités n'ait pas été autorisée par l'inspection des installations classées.
Observations : /
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Suspension